

**CONVENTION ENTRE**  
**LA DDFIP DE LOT-ET-GARONNE**  
**ET**  
**L'ATSCAF LOT-ET-GARONNE**

Entre :

**La Direction Départementale des Finances Publiques de Lot-et-Garonne (DDFIP 47),** représentée par Madame Caroline PERNOT, Administratrice de l'État, dénommée ci-après l'Administration,

d'une part,

Et :

**L'Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières de Lot-et-Garonne (ATSCAF 47),** représentée par Monsieur Franck PIANEGONDA, Président, dénommée ci-après l'Association,

d'autre part,

*Article 1 :* L'Association assurera par ses propres moyens la diffusion par mails des informations la concernant, dans la limite de quatre messages mensuels. Le message adressé à chaque agent annoncera des informations de l'ATSCAF 47 qui figureront exclusivement dans le corps du mail, sans pièce jointe, que l'agent ouvrira uniquement s'il le souhaite.

*Article 2 :* Les informations devront respecter les règles de déontologie et de concurrence.

*Article 3 :* L'Association s'engage à ne communiquer les données à aucun autre organisme, hormis l'ATSCAF fédérale qui envoie ses propres informations.

*Article 4 :* L'Association s'engage à retirer de la liste les agents qui lui en feraient la demande (elle prévoira cette possibilité dans le message d'envoi).

*Article 5 :* L'Administration met à disposition une rubrique ATSCAF sur le site Ulysse 47.

*Article 6 :* L'Administration octroie une autorisation d'absence au membre du Comité Directeur de l'Association se rendant à l'assemblée générale annuelle, ainsi qu'aux réunions interrégionales, sur demande préalable.

*Article 7 :* L'Association met à disposition le local de l'ATSCAF 47, situé 53 rue Bonis 47000 AGEN, pour l'organisation de journées de cohésion d'équipes à destination des services de l'Administration.

*Article 8* : L'Administration autorise le bureau de l'ATSCAF 47 à rendre visite aux agents et à participer aux journées d'accueil pour présenter l'association.

*Article 9* : L'Administration autorise l'Association à envoyer du courrier par son service courrier contre une refacturation annuelle. De même, l'Administration autorise l'Association à transmettre le courrier aux agents adhérents par les sacs internes.

Fait à Agen, le 10/12/2024

**ATSCAF**  
**Lot-et-Garonne**  
Le Président  
de l'ATSCAF de Lot-et-Garonne,



Franck PIANEGONDA

La Directrice des Finances publiques  
de Lot-et-Garonne



Caroline PERNOT